



La DGCS vient d'adresser aux MJPM des recommandations sur leur pratique au regard du Coronavirus, que la FNMJI réfute.

Ces recommandations visent à préserver en toutes circonstances la continuité et la qualité de nos mandats judiciaires

Et pour cela il nous est demandé par exemple :

- de distinguer si la personne protégée présente ou pas des symptômes d'infection,
- que dans le cas où elle en présente, le MJPM, appelle immédiatement le médecin traitant et suspend ses visites,
- que si ces symptômes sont graves et uniquement dans ce cas il faut appeler le 15,
- que si le médecin diagnostique un Covid chez la personne protégée, et qu'elle ne peut pas demeurer à domicile : Le mandataire s'assure de l'organisation de son transport dans un lieu de vie ou de soins adapté à sa situation.
- etc.....

Ces préconisations sont dangereuses puisqu'elles incitent, si la personne protégée ne présente pas de symptôme d'infection, à un maintien des visites et que nous sommes assimilés à des professionnels de santé.

Rappelons, en outre, qu'un nombre important de personnes développent des formes très légères (rhumes) ou asymptomatiques de la maladie, ce qui rend très difficile (pour ne pas dire impossible) leur identification.

Il est tout à fait inadmissible, dans le contexte actuel, de mettre en danger la vie des personnes protégées, des mandataires judiciaires, des familles des uns et des autres sous couvert d'une continuité de mission dévolue aux MJPM comme si cette continuité ne pouvait s'entendre que par des visites !

Il est évident que ce n'est pas l'arrêt des visites qui va stopper nos missions de mandataire. Il faut que le ministère cesse de penser que la suppression de toutes les visites a pour conséquence une rupture de la prise en charge.

A l'heure où les tribunaux ferment leurs portes, où les ministres sont confinés chez eux, où la population entière a pour consigne de rester confinée pour se protéger ET SURTOUT PROTEGER LES PLUS FRAGILES, nous sommes étonnés de recevoir ces consignes insensées, contradictoires et si déconnectées de la réalité de terrain !

Les MJPM sont confinés, au même titre que le reste de la population, et sans aucun moyen particulier pour se protéger (masque, gel...) et il leur est impossible de visiter les majeurs protégés sans augmenter les risques pour la personne visitée et pour lui-même, pour son entourage et la population tout entière.

Les MJPM n'ont pas attendu les consignes des Ministères pour s'organiser, mettre en place le télétravail et notamment, appeler tous les majeurs protégés pour leur expliquer la situation et les consignes de sécurité sanitaire, faire le relais avec les professionnels et les familles lorsque les uns et les autres sont joignables, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Faut-il relever que les tribunaux eux-mêmes sont fermés et qu'une fois de plus, toute la société se tourne vers les MJPM pour inventer et mettre en œuvre des solutions même dans ces situations désespérées ? Quels sont les moyens déployés par l'Etat pour aider les personnes les plus vulnérables, les plus isolées en cas de fermeture de SAVS, d'impossibilité de trouver un lieu de vie adapté, de mise en place d'un service trop restreint des auxiliaires de vie, de suppression des transports... ?

Nous sommes solidaires et nous restons tous mobilisés en cette période difficile. Nous appelons chaque adhérent à ne pas se déplacer, à garder le contact et à faire remonter aux DDCSPP toute difficulté et toute situation particulière et inquiétante afin de permettre, à l'Etat, de mener à bien sa mission de Protection des Populations.